

# La chasse aux maladies diplomatiques

**ABSENTÉISME.** Les employés souffrants sont de plus en plus suivis par les caisses maladie de leur employeur. Mais c'est pour leur bien...

Ivan Radja  
 ivan.radja@edipresse.ch



de son traitement et les modalités de son retour», souligne Céline Reymond, porte-parole de la CSS.

Le processus se veut le moins intrusif possible. C'est à la demande de l'employeur que la CSS intervient, dans un rôle que l'on peut qualifier de «médiateur». «L'entreprise nous contacte par exemple après trois jours d'absence, de façon à ce que nous appelions la personne au bout de sept jours environ; poursuit Céline Reymond. Lors de ce premier contact, nous essayons d'évaluer la durée du congé maladie.»

#### Confidentialité relative

Si l'absence se prolonge, la personne en charge de suivre les absences peut se rendre au domicile de l'employé, après deux ou trois semaines d'absence. Une visite que l'employé alité peut refuser. En théorie...

«Lors des entretiens, de vive voix ou téléphoniques, la personne ne peut rapporter à l'entreprise que ce que l'employé lui autorise de dire», reconnaît Céline Reymond. En cas de comportement inadéquat avec

◆ «Nous ne traquons pas les tricheurs, car dans l'ensemble les gens ne trichent pas»

Céline Reymond,  
 porte-parole de la CSS

la prétendue maladie, l'employeur est automatiquement avisé.

Pour sa part, le Groupe Mutuel a mis sur pied, sous la dénomination «Managed Care Entreprise» un réseau de partenaires – médecins conseils, médecins de proximité, institutions sociales et de réinsertion ainsi que des organismes de santé en entreprise.

«Tous ces développements ont abouti à la création, en mai 2007, d'une plateforme Internet, corporatcare.ch, à disposition des Ressources humaines comme des

**D**ites 33! Non, pas à votre docteur, à votre employeur. Enfin, pas directement. De plus en plus, les entreprises confient à la caisse maladie à laquelle elles sont affiliées le soin de vérifier si les absents pour cause de maladie ne tirent pas leur guérison un peu trop en longueur.

Depuis 2006 en Suisse allemande, et le début de cette année en Suisse romande, la CSS a mis sur pied ce service qui a pour objectif de réduire les absences d'environ 10%. Avec les substantielles économies que cela induit.

#### Beaucoup de tact

Mais si la demande est forte du côté des sociétés, les employés doivent être abordés avec le maximum de tact possible. «Les personnes qui prennent contact avec l'employé malade ne sont pas là pour le surveiller, mais pour évaluer avec lui l'évolution



patrons de PME, qui apporte des éléments pratiques et efficaces afin de responsabiliser les employés face à l'absence et garantir l'équité», précise Frédéric Abbet, responsable de CorporateCare au Groupe Mutuel.

Un succès indéniable: «La majorité des entreprises assurées auprès du Groupe Mutuel appliquent à des degrés divers les méthodes que nous leur mettons à disposition.»

#### Entreprises discrètes

L'aspect «chasse aux abus», toutefois, les freine lorsqu'il s'agit d'expliquer pourquoi elles ont choisi ce service. Aucune entreprise n'a donné suite à nos demandes d'interview, faites par l'intermédiaire des caisses maladie, et les seuls témoignages que nous avons glanés sont ceux figurant sur le site Internet du Groupe Mutuel (*voir encadré*). Comment les caisses gèrent-elles l'éventuel sentiment de suspicion? «Cette approche ne s'inscrit pas du tout dans une

perspective de chasse aux abus, puisqu'il y a toujours une explication aux absences, insiste Frédéric Abbet; de nos jours, une entreprise recherche avant tout le bien-être des collaborateurs, le soutien dans l'encadrement et la compréhension des dysfonctionnements internes.»

Même discours à la CSS: «Nous ne traquons pas les tricheurs, car dans l'ensemble les gens ne trichent pas, explique Céline Raymond; du reste, selon notre visiteuse pour la Suisse romande, les gens sont contents de la voir, car elle peut apporter une aide précieuse, pour remplir certains formulaires, à l'intention de l'AI par exemple, ou faciliter le retour au travail, après une longue absence.»

La plupart des maladies diplomatiques, refroidissements de circonstance, indigestions passagères ou autres angines blanches sont d'ailleurs exploités durant les trois premiers jours de maladie, avant la présentation obligatoire du certificat médical.

#### Doute levé pour les vrais malades

Une approche «win-win», selon les termes de Frédéric Abbet: «L'employeur améliore sa gestion de l'absentéisme et l'employé se sent pris au sérieux et soutenu dans ses difficultés.» Bon côté de la médaille, les personnes réellement contraintes de rester éloignées du bureau durant de longues périodes échappent au soupçon grâce à ces contrôles réguliers. ◇

## Les employeurs en redemandent

◆ Selon Dominique Clément, directeur des Ressources humaines de Richemont International SA, client de l'Assurance entreprise du Groupe Mutuel, le service proposé est satisfaisant à tous points de vue: «Notre intention était de trouver un partenaire qui nous aide à diminuer l'absentéisme en cas de maladie. Mais si l'on s'adresse au médecin, on se heurte au secret médical (...); cela nous permet de suggérer au collaborateur de réoccuper le plus vite possible son emploi, en valorisant justement sa contribution; nous n'avons pas voulu le forcer par une série de règlements, de contrôles ou de sanctions, c'est là la grosse

différence.»

Des propos mis sur le site [corporatecare.ch](http://corporatecare.ch) du Groupe Mutuel, datés de 2005, tout comme ceux tenus par le directeur des RH de Piaget, Hervé Neuenschwander, toujours en 2005: «La prise en charge, en amont et le plus tôt possible des cas de maladie permet d'offrir de l'aide et un suivi au collaborateur afin de faciliter son retour au travail. (...) Il faut préciser que nous avons présenté cette démarche à la commission du personnel; le CorporateCare peut susciter des sentiments ambivalents. Le taux d'absentéisme a diminué de façon significative dans notre entreprise, ce qui a permis de stabiliser les primes de notre couverture d'assurance perte de gains. Cet allègement de la charge des sinistres se répercute positivement sur l'ensemble de l'activité de l'entreprise.» ◇



**Ce service de  
«surveillance»  
mis en place  
depuis le début  
de l'année  
en Romandie  
a pour objectif  
de réduire  
les absences  
d'environ 10%.**

Nick White